



Missions du service régional agriculture et agro-alimentaire - SRAA

Le service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire (SRAA) a son siège à Montpellier. Ses agents sont répartis sur les sites de Montpellier et Toulouse.

Il pilote, anime et met en œuvre les politiques agricoles et agroalimentaires en région. Il concourt à l'élaboration de documents stratégiques et d'orientation, à l'animation de réseaux et au soutien d'actions de développement des filières. Il pilote la programmation des moyens de l'État en faveur des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Il assure, pour le compte du ministère, l'autorité de gestion des mesures surfaciques du 2nd pilier de la PAC cofinancées par le FEADER ainsi que de la prédation et il pilote l'instruction de certaines aides d'État ou les instruit directement.

Il est structuré en 4 unités :

- Agriculture et territoires

Elle traite de sujets transversaux et à forte composante territoriale : préservation du foncier agricole, contrôle des structures, SAFER, prédation, politique de massif et eau en agriculture (directive Nitrates, volet quantitatif du bassin RM, le bassin AG étant traité intégralement par l'ingénieur de bassin AG avec l'appui du service sur les mesures hydrauliques).

- Aides directes et agroenvironnementales

Elle assure la coordination, l'animation et la gestion de dispositifs d'accompagnement financier direct des exploitations agricoles : 1er pilier PAC, MAEC-CAB, agriculture biologique, ICHN, gestion des difficultés, renouvellement des générations en agriculture (dispositifs AITA) et l'accompagnement à la réflexion stratégique des CUMA. Elle assure également le suivi budgétaire du BOP 149.

- Filières agricoles et agroalimentaire

Elle assure l'accompagnement de la structuration des filières agricoles végétales (hors viticulture) et animales, de l'amont à l'aval, afin de les rendre plus compétitives, plus résilientes face aux crises économiques et climatiques et en mesure de satisfaire les attentes des marchés et consommateurs (action collective, innovation, export, signes de qualité, RSE, bio-économie). Elle a en particulier en charge la gestion des dispositifs et missions suivantes : DINAIL,

relations avec l'AREA, EGALIM, France 2030, autres dispositifs de crise dont les calamités agricoles dans le cadre du dispositif rénové de l'assurance récolte,...

- Systèmes agricoles durables

Elle assure les missions relatives aux démarches collectives en matière d'agroécologie : GIEE, de développement agricole (CASDAR/PRDA, COREAM), au conseil en agriculture (Système de conseil agricole,...) et aux mises en valeur ou labellisations en lien avec les démarches agroécologiques (trophées agroécologie, HVE, label bas carbone,...). Elle assure également le suivi et la mise en avant des initiatives individuelles et territoriales en lien avec l'adaptation au changement climatique et la transition agroécologique : programmes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, CRTE, compensations environnementales,... Elle est également en charge de la tutelle budgétaire des chambres d'agriculture pour le compte des préfets.